

PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES

TRANSFORMEZ LA TERRE EN RICHESSE LOCALE !

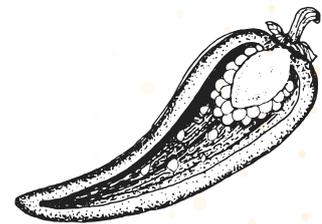
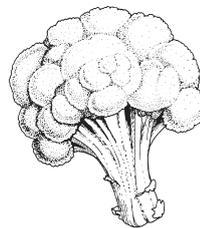
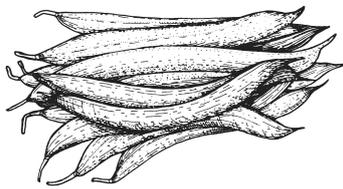
CONTEXTE ET ENJEUX : BÉTONNER OU MANGER, IL FAUT SE DÉCIDER

L'artificialisation des sols est un phénomène que les politiques publiques ont du mal à endiguer malgré les promesses. En 2015, l'artificialisation de sols représentait 9,4 % du territoire métropolitain contre 8,3 % en 2006. La France a ainsi perdu un quart de sa surface agricole sur les 50 dernières années, et si la tendance continue à ce rythme, 18 % du territoire national seront artificialisés d'ici la fin du siècle contre 9,7 % aujourd'hui. En résultent une augmentation des émissions nettes de CO², une chute de la biodiversité, une hausse des risques d'inondation, et bien entendu, une perte d'autonomie et de souveraineté alimentaire.

Les terres agricoles franciliennes ont longtemps été considérées comme une ressource disponible, réservoir à l'urbanisation. De plus, les villes s'étant généralement créées sur les espaces fertiles, ce sont souvent les meilleures terres agricoles qui

subissent la plus forte artificialisation. Par ailleurs, le développement de la concurrence pour les terres agricoles, notamment au profit de l'urbanisation, entraîne l'augmentation du prix du foncier et incite les propriétaires à garder leurs terrains en friche en attendant de les vendre pour la construction. Ces phénomènes de spéculation et rétention foncière rendent plus difficile l'accès à la terre pour les paysans, particulièrement pour les petits projets d'agriculture locale.

Recomposer des superficies facilement exploitables pour les nouvelles installations, assurer le portage, sécuriser les propriétaires actuels sur le devenir de leurs terres et assurer aux agriculteurs une vision de long terme sur la partie foncière sont autant de leviers qui permettront d'inverser la tendance.



QUELLES SOLUTIONS POUVEZ-VOUS PROPOSER À VOS CANDIDAT.E.S ET ÉLU.E.S LOCAUX ?

- Réaliser un diagnostic foncier territorial, mené de façon participative avec tous les acteurs du territoire, permettant d'identifier les terres disponibles et celles qui vont se libérer à court ou moyen terme
- Articuler l'agriculture avec les autres enjeux dans les documents d'urbanisme et définir les espaces voués à la production agricole : geler l'artificialisation des sols. (Plan Local d'Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Schéma de Cohérence Territoriale).
- Limiter la consommation de terres tout en assurant le développement local : réutiliser des logements vacants, reconverter les friches industrielles pour de nouvelles activités, maîtriser le développement des zones commerciales, etc.
- Mettre en place des outils de protection sur le long terme (zones agricoles protégées, périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, PRIF...)
- Mettre en réserve des terres ou faire financer le stockage par la SAFER ou un établissement public foncier (EPF) le temps de trouver un repreneur, constituer une unité viable pour l'installation, réhabiliter des terrains, etc.
- Mener ou soutenir des démarches de récupération et de réhabilitation des terres en friches, sensibiliser les propriétaires. Exemple: procédure « terres incultes » (voir le lien suivant : <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-services/reglementaire/location-des-terres-agricoles/mise-en-valeur-des-terres-incultes/>)
- Intégrer des mesures de protection dans les documents d'urbanisme : protection totale des massifs boisés, des continuités écologiques et des grands espaces agricoles, préservation de la trame bleue, lutte contre le mitage de l'espace ouvert et limitation de l'urbanisation.

LES PARTENAIRES LOCAUX À MOBILISER

- Elus locaux (maires, adjoints et conseillers) et personnels des collectivités
- Agricultrices/Agriculteurs : qu'ils travaillent seuls ou en groupements/coopératives, les pratiques qu'ils choisissent sont déterminantes pour leur exploitation mais aussi pour le territoire et ses habitants.
- Entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation : elles se situent souvent entre le produit cultivé/ramassé dans le champ et votre panier. C'est pourquoi elles jouent un rôle important (économiquement, socialement, écologiquement) dans le système alimentaire local.
- Les associations et ONG (associations de consommateurs, de parents d'élèves, de protection de l'environnement, maisons de quartiers, groupes AMAP) : qu'ils s'agisse de petites structures ou de groupes locaux membres d'un réseau plus global, elles permettent de donner un retour d'expérience sur une dimension de la question alimentaire.
- Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : ils portent des activités économiques vertueuses socialement et/ou écologiquement: leur créativité et leurs initiatives peuvent permettre de trouver de nouvelles solutions dans le cadre d'un projet alimentaire territorial.
- Organismes de recherche : chercheuses et chercheurs peuvent rappeler un certain nombre de faits scientifiques qui permettent de poser le débat sur des bases qui sont les plus objectives possibles.
- L'association Abiosol qui accompagne le développement de circuits-courts dans les territoires.

FAITES UN ÉTAT DES LIEUX DE VOTRE TERRITOIRE EN RÉPONDANT À QUELQUES QUESTIONS

- Quelle est la superficie des terres agricoles sur le territoire artificialisées au profit de projets d'aménagement ces dernières années ?
- Quels sont les projets d'aménagement en cours et à venir ?
- Y a-t-il des friches agricoles sur la commune ?
- Le PLU ou PLUi a-t-il été révisé ces dernières années ? Si oui, a-t-il réduit la part des Zones Agricoles ?
- La commune a-t-elle un partenariat avec la Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ? Si oui, lequel ? (veille foncière, diagnostic foncier...)
- Y a-t-il des périmètres de protection des terres agricoles sur le territoire : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), Zones Agricoles Protégées (ZAP), Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) ?
- La commune possède-t-elle du foncier agricole ? Si oui, quelles superficies? Comment sont-elles exploitées ?

SI VOUS SOUHAITEZ DES CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES OU DE L'AIDE POUR STRUCTURER VOTRE ACTION, N'HÉSITEZ À ÉCRIRE À L'ADRESSE SUIVANTE :

municipales2020@amap-idf.org

Ensemble, faisons de ces municipales un succès pour nos champs et nos assiettes !



Ile-de-France

